



Edité le : 12/07/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE CHABEUIL

26120 CHABEUIL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE23-106062	Analyse demandée par :	ARS Rhône Alpes DT DE LA DROME
Identification échantillon :	LSE2307-23099-2	N° Prélèvement :	00162235
N° Analyse :	00168531	Code PSV :	000003277
Nature:	Eau de piscine		
Point de Surveillance :	GRD BASSIN EXT PM CHABEUIL		
Localisation exacte :	MILIEU BASSIN		
Dept et commune :	26 CHABEUIL		
UGE :	0687 - PISCINE MUNICIPALE CHABEUIL		
Type d'eau :	PI - EAU DES BASSINS DES PISCINES		
Type de visite :	PI	Type Analyse :	PISC
Nom de l'exploitant :	CA VALENCE ROMANS AGGLO Avenue de la Gare - BP10388 26000 VALENCE	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	GRD BASSIN EXT PM CHABEUIL	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 07/07/2023 à 12h24 Réception au laboratoire le 07/07/2023 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / TROLET Stéphanie Prélèvement accrédité selon FD T 90-521 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de loisirs Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	002829

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 07/07/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain								
Transparence (l'impidité) de l'eau	26PISC> 0	-	Observation visuelle					
Fréquentation lors du prélèvement	26PISC> MOYENNE	-	Observation visuelle					
Affichage sur site	26PISC> N.M.	-	Observation visuelle					
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	26PISC> 26.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			#

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité		Références de qualité	
pH sur le terrain	26PISC>	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.9	7.7		#
Chlore libre sur le terrain	26PISC>	N.M.	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				
Chlore total sur le terrain	26PISC>	3.70	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore libre actif	26PISC>	N.M.	mg/l Cl2	Lecture sur une abaque	Méthode interne	0	0.4	1.4		
Chloramines (chlore combiné)	26PISC>	0.20	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		0.6		
Chlore disponible	26PISC>	3.50	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	Méthode interne	0.03	2	5		
Stabilisant du chlore (acide isocyanurique)	26PISC>	45	mg/l	Néphélométrie	Selon RODIER 8ème édition	10		75		#
Analyses microbiologiques										
Microorganismes aérobies à 36°C	26PISC>	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1				100 #
Escherichia coli	26PISC>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	1		0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	26PISC>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1		0		#
Staphylocoques pathogènes à coagulase positive	26PISC>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF T90-412	1		0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	26PISC>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	1				0 #
Pseudomonas aeruginosa	26PISC>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 16266	1		0		#
Analyses physicochimiques										
Analyses physicochimiques de base										
Carbone organique total (COT)	26PISC>	1.0	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2				5 #
Anions										
Chlorures	26PISC>	13	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.1				250 #

26PISC> ANALYSE (PISC) PISCINE CHLOREE (ARS26-2021)

Eau de piscine conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 26 mai 2021 pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Ludovic RIMBAULT
Ingénieur de laboratoire

